

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02138
Numéro SIREN : 811 194 794
Nom ou dénomination : 2G

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 21230

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/21230

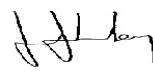
Déposant :

Nom/dénomination : 2G

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 194 794

N° gestion : 2015 B 02138



27 NOV. 2019

Néant *

Désignation de l'entreprise 2G

Adresse de l'entreprise 28 Rue du lieutenant Dagorno 94440 VILLECRESNES

SIRET 8 1 1 1 9 4 7 9 4 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2 Durée de l'exercice précédent * 1, 2

				Exercice N clos le		
				31/11/2019		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	180 000	012	180 000
		Autres *	014	16 277	016	16 277
	Immobilisations corporelles *		028	114 778	030	40 631
	Immobilisations financières * (1)		040	5 455	042	5 455
	Total I (5)		044	316 509	048	56 907
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	1 512	062	1 512
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	22 960	066	22 960
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	3 238	074	3 238
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	8 839	086	8 839
	Charges constatées d'avance *		092	285	094	285
Total II		096	36 834	098	36 834	
Total général (I + II)		110	353 343	112	296 436	
PASSIF						
Exercice N NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	500	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		
	Report à nouveau			134	22 249	
	Résultat de l'exercice			136	21 055	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	48 804	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	154 553	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	19 191	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	39 599	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	247 632		
Total général (I + II + III)			180	296 436		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 802 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		26		Neant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	231 228	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	24 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					221		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	20 389	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	275 617	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	85 415	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(479)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 438 - mobilier : - immobilier :)				242	73 309	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 620	244	7 893	
	Rémunérations du personnel *					250	34 938	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 902	
	Dotations aux amortissements *					254	12 749	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	19 137	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	246 863	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	28 754	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	3 770	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 098		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices *						306	2 831	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	21 055	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 055	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			321	2 831			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	217		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	1 098
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Deductions	Entreprises nouvelles (I, sixties)	986		ZFU, TE (I, octies et octes A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (I, septies)	981		JEI (I, sixties A)	989			
	ZRD (I, terdecies)	127		ZRR (I, quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodécies)	901		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 14, undécies)	900			
	ZFA (I, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 11 sexdecies)					992		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				350	1 800		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	23 184	354	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		4 310	dont imputés sur le résultat :		360	4 310	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	18 874	372	
				Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



J. H. Bay

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>2G</u>										Neant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ														Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		000	180 000	002		004		006	180 000										
		Autres		010	16 277	012		014		016	16 277										
Immobilisations corporelles		Terrains		020		022		024		026											
		Constructions		030		032		034		036											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		040	30 576	042	8 787	044		046	39 363										
		Installations générales agencements divers		050	69 550	052	4 164	054		056	73 714										
		Matériel de transport		060		062		064		066											
		Autres immobilisations corporelles		070		072	1 700	074		076	1 700										
Immobilisations financières		080	5 455	082		084		086	5 455												
TOTAL		090	301 858	092	14 651	094		096	316 509												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		500	14 288	502	1 988	504		506	16 277										
		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	7 097	532	3 470	534		536	10 567										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	22 773	542	7 255	544		546	30 027										
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562	36	564		566	36										
TOTAL		570	44 158	572	12 749	574		576	56 907												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	588	581	587	589												
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Regularisations	590	585	594	595													
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)					591																
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2G Neant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 310
Déficits imputés	983	4 310
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 654
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 692
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1° de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant « porté » sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2019



J. H. L.

Désignation de l'entreprise:2G.....

Néant *

Exercice ouvert le: ..01/01/2018.. et clos le:31/12/2018

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	255 228
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	255 228

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	20 389
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	479
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	20 868

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	94 730
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	39 250
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	24 745
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	19 137
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	177 862

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 98 234

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 98 234

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	255 228	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8				
Date de cessation	/ /				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



[Signature]

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au CG 1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables - janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input style="width: 100%;" type="text"/>	Dénomination <input style="width: 100%;" type="text"/>	%
N° SIREN (si société établie en France) <input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N° <input style="width: 100%;" type="text"/>	Voie <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal <input style="width: 100%;" type="text"/>	Commune <input style="width: 100%;" type="text"/>	Pays <input style="width: 100%;" type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Année à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PIRE Immatriculé, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 200-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: _____ Adresse du siège social: _____

20
24 Rue du Lieutenant Dagorn
94440 VILLECRESNES

SIRET 8 1 1 1 9 4 7 9 4 0 0 0 1 2 Miel : kdjrafa3@gmail.com

Adresse du principal établissement: _____ Ancienne adresse en cas de changement: _____

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET _____

B ACTIVITÉS

Activités exercées: Débits de boissons Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* _____ Bénéfice imposable à 28% _____ Déficit _____

Bénéfice imposable à 15% 14 874

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% _____ Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% _____

PV à long terme imposables à 19% _____ Autres PV imposables à 19% _____ PV à long terme imposables à 0% _____ PV exonérées (art. 238 quinquies) _____

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies _____

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies _____

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs _____

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% _____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W _____ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X _____

IMPÔTATION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt _____

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. _____

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% _____

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse _____ N° _____

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse _____ N° _____

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé _____

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CIRIÉRIE CONSEILS MK & ASSOCIÉS 14 Bld AVENUE DU MIDI 94100 SAINT MAUR DES FOSSES OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante) Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: _____ N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné _____	Nom et adresse du conseil: _____ Tél: _____
Identité du déclarant: Date: 14052019 Lieu: VILLECRESNES Qualité et nom du signataire: Président VASCO RAPHAEL DA SILVA Signature: _____	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

SAGE Experts-comptables janvier 2019



H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est inutilisé, joindre un état de même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
	1	2	3	4	5	6	7	8
ADELIO DOS SANTOS GASPAR	250							
2 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY								
VASCO RAPHAEL DA SILVA GONCALVES President	250	2018	10 204					
2 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY								

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	40 207
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



[Signature]



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2G
Adresse 28 Rue du lieutenant Dagorno 94440 VILLECRESNES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018... (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2018... ⑩	23 184
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire VASCO RAPHAEL DA SILVA GONCALVES VILLECRESNES, le 14/05/2019
Président Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



[Signature]

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
			PME au sens communautaire
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		1 800	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			30 003
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2019



J. H. Bay

“2G”

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €
SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU LIEUTENANT DAGORNO - 94440 VILLECRESNES
R.C.S.: CRETEIL B 811 194 794
SIRET : 811 194 79400012

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle
du 19 juin 2019**

L'an 2019, le 19 juin à 18 heures,
Au siège social, à Villecresnes (94440) 28 rue du lieutenant Dagorno
Les associés de la SAS 2G au capital de 5.000 euros, divisé en 500 actions se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

- Monsieur Adélio Gaspar DOS SANTOS à concurrence de 250 actions portant les numéros 1 à 250, ci :	250 actions
- Monsieur Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES à concurrence de 250 actions portant les numéros 251 à 500, ci :	250 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social :	500 actions

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Les associés présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés possèdent 500 actions, représentant l'intégralité du capital social et ayant le droit de vote

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES, en sa qualité de Président préside la réunion.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence.

Il dépose également devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;

D.S.G
A.C.



[Signature]

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président fait observer que l'Assemblée a été convoquée, conformément aux dispositions de légales et statutaire et déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation desdits comptes ;
- Rapport spécial sur les conventions réglementées, visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la rémunération du Président ;
- Dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée aux rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 21.055 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 21.055 euros au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 43.304 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 D.S.G.
A.G.



J. H. L.

Troisième résolution

La collectivité des associés, après avoir constaté qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur la convention mentionnée dans ce rapport est atteint, approuve la convention mentionnée.

L'intéressé n'a pris part au vote de résolution qui le concerne.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée rappelle que Monsieur Vasco DA SILVA GONCALVES, Président a perçu une rémunération annuelle brute de 10.204 euros, étant précisé que la société a réglé le paiement des charges sociales.

L'assemblée approuve en conséquence la rémunération de la Présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

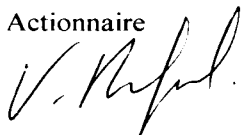
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qu'il précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les membres du bureau, après lecture.

Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES
Président Actionnaire



Adélio Gaspar DOS SANTOS
Actionnaire



3

“2G”

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €
SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU LIEUTENANT DAGORNO - 94440 VILLECRESNES
R.C.S.: CRETEIL B 811 194 794
SIRET : 811 194 79400012

**Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
du 19 juin 2019**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées dans les formes et délais prescrits par les statuts et tous les documents et pièces prescrits par la réglementation en vigueur et les statuts ont été tenus à votre disposition au siège social dans le délai impartis.

1. Activité de la Société

La situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes au cours de cet exercice social.

Actif	Exercice clos au 31/12/2018	Exercice clos au 31/12/2017
Actif immobilisé	259.602 €	257.700 €
Actif circulant (dont charges constatées d'avance)	36.834 €	28.368 €
Total Actif	296.436 €	286.068 €

Passif	Exercice clos au 31/12/2018	Exercice clos au 31/12/2017
Capitaux propres	48.804 €	27.749 €
Dettes	247.632 €	258.319 €
Total Passif	296.436 €	286.068 €

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

D.S.G.



J. H. L.

	Exercice clos au 31/12/2018	Exercice clos au 31/12/2017
Produits d'exploitation	275.617 €	259.207 €
Charges d'exploitation	246.863 €	254.030 €
- Achats de marchandises	85.415 €	72.608 €
- Variation de stocks	-479 €	-5.257 €
- Achats de matières premières	-	-
- Autres charges externes	73.309 €	55.421 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	7.893 €	2.630 €
- Rémunération du personnel	34.938 €	87.650 €
- Charges sociales	13.902 €	16.837 €
- Dotation aux amortissements	12.749 €	20.325 €
- Dotations aux provisions	0 €	0 €
- Autres charges	19.137 €	3.816 €
Résultat d'exploitation	28.754 €	5.178 €
Produits financiers	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Charges financières	3.770 €	4.400 €
Charges exceptionnelles	1.098 €	682 €
Résultat de l'exercice	21.055 €	96 €
Impôts sur les bénéfices	2.831 €	0 €
Résultat Fiscal après imputation des déficits	18.874 €	-4.310 €

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous avons enregistré une légère augmentation du chiffre d'affaires (+6,33%). Grâce à une maîtrise de nos charges (-2,82%), notre résultat comptable est bénéficiaire, lequel s'élève à 21.055 euros.

3. Situation de la Société et événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de celui-ci

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du présent rapport.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons pouvoir maintenir le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice prochain.

D.S.G.

5. Filiales et participations

Notre société ne détient par ailleurs aucune participation dans d'autre société et n'exerce par suite le contrôle d'aucune autre entité.

6. Résultats – Affectation

- **Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

- **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 21.055 euros. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 43.304 euros

- **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices sociaux.

- **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Les conventions visées à cet article font l'objet d'un rapport spécial.

7. Dépenses et charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI

Néant

8. Réintégrations

Au titre de cet exercice, les sommes suivantes ont été réintégrées au résultat comptable :

- 1.098 € au titre des amendes et pénalités.
- 2.831 € au titre de l'impôt sur les sociétés ;

Etant précisé que le CICE s'est élevé à la somme de 1.800 €.

10. Rémunération du Président :

Au titre de l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social, le Président, Monsieur Vasco DA SILVA GONCALVES a perçu une rémunération de 10.204 € durant l'exercice social, étant précisé que la société a réglé le paiement des charges sociales.

Par ailleurs, nous vous rappelons que Monsieur Vasco DA SILVA GONCALVES a été désigné en qualité de Président en lieu et place de Monsieur Adelio DOS SANTOS GASPAR à compter du 02/01/2018.

D.S.G.



[Signature]

11. Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 21.055 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 21.055 euros au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 43.304 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices sociaux.

Troisième résolution

La collectivité des associés, après avoir constaté qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur la convention mentionnée dans ce rapport est atteint, approuve la convention mentionnée.

L'intéressé n'a pris part au vote de résolution qui le concerne.

Quatrième résolution

L'assemblée rappelle que Monsieur Vasco DA SILVA GONCALVES, Président a perçu une rémunération annuelle brute de 10.204 euros, étant précisé que la société a réglé le paiement des charges sociales.

L'assemblée approuve en conséquence la rémunération de la Présidence.

Cinquième résolution

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

* * *

J.S.G.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Villecresnes

La Présidence

